



COLLECTIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DES UNIVERSITÉS

STRUCTURATION, GESTION ET VALORISATION

enquête Ocim
données 2017

Conception, animation, étude et analyse :

Marie-Pierre Baudier, chargée d'études, Ocim
Samuel Cordier, directeur, Ocim
Ewa Maczek, directrice adjointe, Ocim

Textes :

Marie-Laure Baudement-Sirugue, directrice du Pôle Culture, Université de Bourgogne
Marie-Pierre Baudier, chargée d'études, Ocim
Samuel Cordier, directeur, Ocim
Delphine Issenmann, chargée de l'inventaire et des collections du Jardin des Sciences, Université de Strasbourg
Sébastien Soubiran, directeur-adjoint du Jardin des Sciences, Université de Strasbourg
Ewa Maczek, directrice par intérim de l'Ocim

Comité de suivi :

Marie-Laure Baudement-Sirugue, directrice du Pôle Culture, responsable Mission Culture Scientifique, Université de Bourgogne
Étienne Haouy, chargé de projets culture scientifique et technique, Université de Lorraine
Delphine Issenmann, chargée de l'inventaire et des collections du Jardin des Sciences, Université de Strasbourg
Sébastien Soubiran, directeur-adjoint du Jardin des Sciences, Université de Strasbourg
Jérôme Thomas, chargé de collections muséales, Université de Bourgogne
Marie-Aude Lefeuvre, chargée de l'action culturelle, Université de Rennes 1
Marion Lemaire, responsable de collections muséales et de la coordination, Université de Rennes 1

Cartographies :

Marie-Pierre Baudier

Photographies :

© Vincent Arbelet / université de Bourgogne

Réalisation :

© Ocim, 2019

Ocim - Université de Bourgogne
36 rue Chabot-Charny - 21000 Dijon
03 80 58 98 50 - ocim@u-bourgogne.fr
www.ocim.fr



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Collections scientifiques et techniques des universités

Structuration, gestion et valorisation

enquête Ocim
données 2017

Observatoire de l'Ocim

Sigles et acronymes

A+U+C : Art + Université + Culture

BAP : Branche d'Activité Professionnelle

Biatss : Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, personnels Techniques, Sociaux et de Santé

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CAOA : Conservateur des Antiquités et Objets d'Art

CDOM : Commission Départementale des Objets Mobiliers

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CST : Culture Scientifique et Technique

Cnam : Conservatoire National des Arts et Métiers

Drac : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DRV : Direction de la Recherche et de la Valorisation

ETP : Équivalent Temps plein

e-ReColNat : outil virtuel de Recensement des Collections Naturalistes

GBIF : Global Biodiversity Information Facility, est un projet scientifique international, fondé en forme de consortium par l'OCDE en 2001, et qui a pour but de mettre à disposition toute l'information connue sur la biodiversité.

Gertrude : Groupe d'Étude, de Recherche Technique de Réalisation et d'Utilisation du Dossier Electronique

PCSTI : Patrimoine et Culture Scientifiques, Techniques et Industriels

Patstec : PATrimoine Scientifique et TEchnique Contemporain

Insa : Institut National des Sciences Appliquées

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

Osug : Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (Université de Grenoble Alpes)

UFR : Unité de Formation et de Recherche

Umac : Comité international des musées et collections universitaires

UMR : Unité Mixte de Recherche

Résitech : Réseau Scientifique Industriel et Technique Haut-Normand pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine

SCD : Service Commun de Documentation

SFA : Sciences Fondamentales et Appliquées

Sonnerat : outil virtuel de recensement des collections naturalistes

Univ : Université

UP : Université de Poitiers

Aide à la lecture

N : nombre de répondants

Sommaire

Données-clés des collections scientifiques et techniques universitaires	9
Cartographie des 36 établissements répondants	11
Avant-propos	13
Introduction	15
Méthodologie	17
I. Cadre juridique	19
II. Structures	23
III. Collections	27
IV. Actions liées aux collections	31
V. Manques et besoins identifiés	33
Conclusions	35
Annexes	37

Données-clés des collections scientifiques et techniques universitaires

36

répondants¹

32

établissements de l'échantillon
ayant renseigné le questionnaire
lié aux collections scientifiques

54 + 40

personnels
dédiés²

personnels bénévoles,
services civiques et
stagiaires

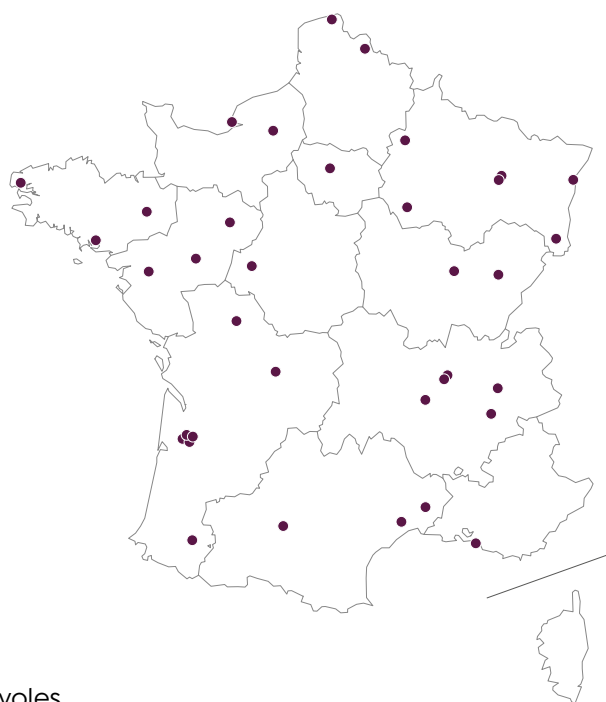
13

disciplines
concernées

490 + 133

collections scientifiques
et techniques

ensembles
patrimoniaux³



Disciplines les plus représentées
au sein des collections

botanique-mycologie

géologie-minéralogie

physique-chimie

paléontologie

zoologie

Activités permanentes liées
aux collections les plus citées

recherche

enseignement-formation

exposition

médiation

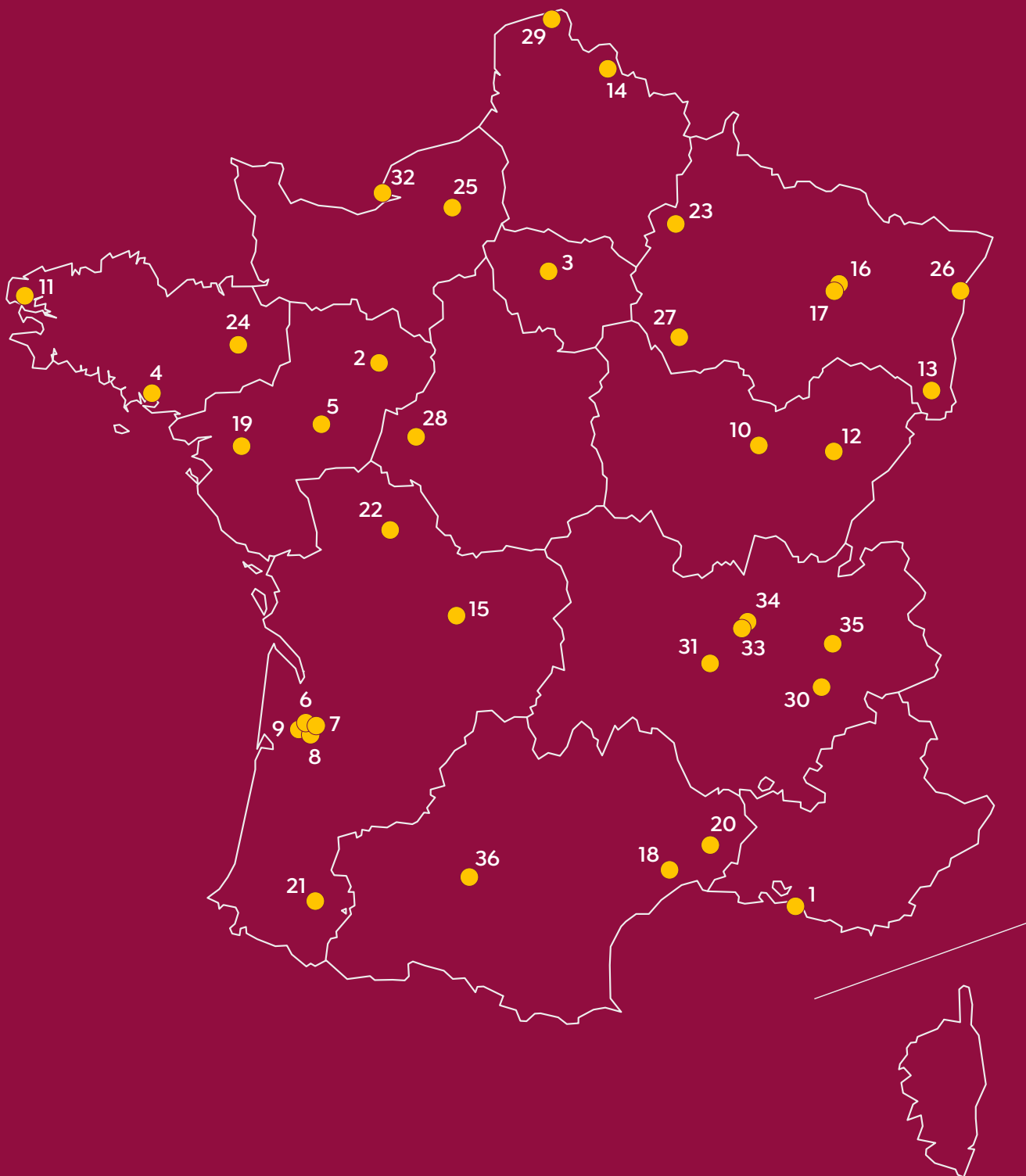
1. 52 répondants initialement sur 130, recoupant des unités d'un même établissement soit 36 répondants référents d'établissements retenus au total.

2. Somme des personnels dédiés ou partiellement en charge des collections, en nombre d'ETP, dans les services du référent-enquête (N=28).

3. Somme des collections d'« Histoire naturelle » (416) et « autre patrimoine scientifique » (74), hors « patrimoine culturel » (76) recensées auprès de 37 établissements, issue du rapport *Université 2010 – Plateforme Ocim-universités*, p.79 : <https://ocim.fr/ouvrage/rapport-universites-2010/>

	Nom de l'établissement d'enseignement supérieur	Ville	Entité
1	Aix-Marseille Université	Marseille	Vice-présidence déléguée culture scientifique
2	Le Mans Université	Le Mans	Service Recherche, pôle culture scientifique
3	Sorbonne Université	Paris	Bibliothèque universitaire Pierre et Marie Curie (BUPMC)
4	Université Bretagne Sud	Lorient-Vannes	/
5	Université catholique de l'Ouest	Angers	Mission patrimoine
6	Université de Bordeaux	Bordeaux	Musée d'ethnographie de l'Université de Bordeaux
7	Université de Bordeaux	Floirac et Pessac	UFR (collection d'astronomie)
8	Université de Bordeaux	Pessac	Laboratoire PACEA - UMR5199
9	Université de Bordeaux	Talence	Jardin botanique de Talence
10	Université de Bourgogne	Dijon	Pôle culture
11	Université de Brest	Brest	Faculté des sciences et techniques
12	Université de Franche-Comté	Besançon	Service Sciences arts et culture
13	Université de Haute-Alsace	Mulhouse	Service Universitaire de l'Action Culturelle
14	Université de Lille, Sciences et Technologies	Villeneuve d'Ascq	Espace Culture
15	Université de Limoges	Limoges	Mission patrimoine scientifique et culturel
16	Université de Lorraine	Nancy	Direction de la Logistique Interne
17	Université de Lorraine	Villers-lès-Nancy	Jardins botaniques du Grand Nancy et de l'Université de Lorraine
18	Université de Montpellier	Montpellier	Service du patrimoine historique
19	Université de Nantes	Nantes	Mission Patrimoine Patstec
20	Université de Nîmes	Nîmes	Université de Nîmes
21	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Pau	Mission Culture Scientifique et Technique
22	Université de Poitiers	Poitiers	Centre de Valorisation des collections scientifiques de l'UP (CVCU : association loi 1901) (en collaboration avec plusieurs unités de recherche de l'UFR SFA)
23	Université de Reims Champagne-Ardenne	Reims	Service Universitaire d'Action Culturelle
24	Université de Rennes 1	Rennes	Service culturel
25	Université de Rouen Normandie	Saint-Étienne-du-Rouvray	Résitech
26	Université de Strasbourg	Strasbourg	Jardin des sciences
27	Université de technologie de Troyes	Troyes	Cultures, Sciences et Société
28	Université de Tours	Tours	Service commun de documentation (SCD)
29	Université du Littoral-Côte-d'Opale	Dunkerque	UFR
30	Université Grenoble Alpes	Saint-Martin-d'Hères	Collections géologiques de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (Osug)
31	Université Jean Monnet	Saint-Étienne	Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV)
32	Université Le Havre Normandie	Le Havre	Laboratoire Litis (Laboratoire d'informatique, de traitement de l'information et des systèmes) (collection informatique)
33	Université Lumière Lyon 2	Lyon	Musée des Moulages - Direction de l'action culturelle et de la diffusion des savoirs
34	Université Lyon 1	Villeurbanne	Cerese (Centre de Ressources pour les Sciences de l'Évolution)
35	Université Savoie Mont Blanc	Chambéry	Mission culture scientifique
36	Université Toulouse III-Paul Sabatier	Toulouse	Service commun d'études et conservation des collections patrimoniales

Cartographie des 36 établissements répondants



Avant-propos

L'enquête « Collections scientifiques et techniques des universités : structuration, gestion et valorisation » vise à établir un repérage actualisé du patrimoine scientifique universitaire.

Dans cette optique, et en s'appuyant sur un comité de suivi représentant différents réseaux nationaux et internationaux et différents types de structures, l'Ocim a réalisé cette enquête à l'automne 2017 auprès de 72 établissements.

Elle fait suite aux travaux antérieurs menés par l'Observatoire de l'Ocim en 2010 et confirme la richesse du patrimoine de ces établissements.

Cette enquête résulte cependant d'un travail exploratoire : l'ensemble des acteurs et structures universitaires en charge de patrimoine scientifique n'y figurent pas. Contrairement aux muséums, les acteurs impliqués restent moins faciles à identifier et à mobiliser.

L'Ocim remercie l'ensemble du comité de suivi pour l'implication dans cette étude, leurs conseils et contributions écrites. Un remerciement particulier revient également au juriste Pierre-Alexandre Falbaire de l'université de Bourgogne pour les ajouts précieux concernant les aspects législatifs des collections universitaires. Merci également à l'ensemble des contributeurs sans qui ces résultats ne pouvaient être obtenus.

Introduction

L'enquête « Collections scientifiques et techniques des universités » délivre des informations synthétiques sur la structuration, la valorisation et la gestion des collections présentes au sein des universités, telles que connues par leurs gestionnaires en 2017.

Elle a pour objectif de réaliser une cartographie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en charge de ce patrimoine sur le territoire national, afin de mieux qualifier la manière dont il est pris en charge et mobilisé.

Par ailleurs, elle constitue un outil pour évaluer les besoins et accompagner les réseaux d'acteurs en charge de ce type de patrimoine.

Contexte. Actuellement, on constate un intérêt grandissant pour le patrimoine au sein des universités et également une mobilisation particulière concernant la structuration et le fonctionnement de ces services.

De même, nombreuses sont des organisations qui fédèrent ces acteurs dans l'objectif de partager des pratiques professionnelles, des modes organisationnels et qui réfléchissent sur les enjeux et les évolutions de ces établissements universitaires. PATrimoine Scientifique et TEchnique Contemporain (Patstec), la mission nationale pour la sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain accompagnée par le Cnam, fédère de nombreux acteurs universitaires, tout comme le comité international dédié aux collections et musées universitaires (Umac) au sein du Conseil international des musées (Icom) ou encore le réseau Universeum à l'échelle européenne.

Dernièrement, l'Association Art + Université + Culture (A+U+C) a publié les résultats de son étude récente⁴ sur la place et rôle de la culture scientifique et technique au sein des universités, pendant que l'infrastructure

e-ReColNat – banque d'images et outils collaboratifs – coordonnée par le MNHN contribue à recenser et référencer les collections naturalistes.

Mise en œuvre de l'étude. Cette enquête donne un aperçu, de la structuration, de la valorisation et de la gestion des collections, telles qu'elles apparaissent en 2017 au sein des services de gestion des collections.

Les principaux axes de l'enquête, définis avec les membres du comité de suivi, concernent d'abord l'organisation des services en charge du patrimoine scientifique et technique universitaire et ensuite le statut des collections, l'état de leur numérisation, les moyens actuellement mis en œuvre pour assurer leur gestion. Les actions et besoins ont également fait l'objet de plusieurs questions.

En préalable, une partie « Cadre juridique » recense quelques textes de lois de référence en matière de gestion et de valorisation du patrimoine afin d'aiguiller les professionnels sur cet aspect.

Le formulaire (cf. annexe 1), élaboré avec les membres du comité de suivi de l'enquête, a été volontairement raccourci par rapport aux enquêtes menées précédemment par l'Ocim (enquête « Universités 2010 »), afin de se concentrer sur les actuelles données structurelles.

Le paysage universitaire continue d'être extrêmement mouvant. Plus que jamais, les réorganisations en interne et les fusions ou fédérations entre les universités et/ou d'autres établissements supérieurs (fusions, Comue...) rendent difficile de toucher directement les personnels concernés d'un côté et de l'autre, et d'obtenir des chiffres sur des collections ou objets.

⁴ Cahiers A+U+C « Culture scientifique et technique » n°4 – 2017



Méthodologie

Périmètre de l'étude. Ce rapport se concentre sur les universités. Ainsi, le choix de ne pas intégrer l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (comme l'Institut national des sciences appliquées – Insa de Lyon) ou les musées (30 % des collections du Muséum Aquarium de Nancy sont universitaires) a été fait. Par ailleurs, les Jardins botaniques présentant un fort taux de collections universitaires ont été considérés comme répondants à part entière (en plus des universités auxquelles ils sont rattachés).

Il est à noter également que l'enquête concerne le patrimoine scientifique et technique et exclut le patrimoine bâti ou artistique, ainsi que la documentation.

Recueil des données. L'enquête a été ouverte entre le 23 octobre et le 22 décembre 2017.

Afin de constituer un panel de référents le plus large possible, une base de données a été spécifiquement créée pour cette enquête. Cette base, issue du croisement des réseaux universitaires Umac, Patstec et e-ReColNat, recoupe la liste de répondants de l'enquête « Universités 2010 » de l'Ocim. Ainsi, le questionnaire a été adressé à un total de 135 personnes, représentant 72 établissements universitaires.

Les relances ont été effectuées par mail et téléphone, ce qui a permis dans plusieurs cas d'identifier la personne référente de l'établissement.

Répondants. Le nombre de formulaires exploitables et traités dans le cadre de l'enquête est de 36. Ainsi, une personne sur deux ayant reçu le questionnaire (soit 67 personnes) s'est connectée à l'enquête.

Parmi les 72 universités contactées, outre celles qui ne détiennent que des fonds documentaires (non concernées), toutes ne possèdent pas de patrimoine

scientifique et technique ou n'en ont tout simplement pas connaissance. Ces établissements s'excluent ainsi naturellement du périmètre de l'enquête.

En effet, le patrimoine scientifique peut être mal connu ou non identifié au sein des établissements. Aussi, les actions relatives à l'inventaire et à la valorisation du patrimoine ne figurent pas toujours parmi les axes de développement des universités ou parmi les priorités de leurs missions culture scientifique et technique.

Le questionnaire était adressé, dans la mesure du possible, à une personne référente susceptible d'avoir une vision globale de l'existant (chargée de mission CST, conservateur.trice, référent.e Patstec). Les établissements étaient incités à fournir une seule réponse issue, dans la mesure du possible, de la concertation de l'ensemble des services.

De plus, aux vues du contexte présenté, plusieurs cas de figure se présentent au sein des universités : un seul référent pour l'ensemble des collections, un référent par type de collection ; deux référents dépendant d'entités différentes ; un référent par lieu d'hébergement ; aucun référent.

Traitement et présentation des résultats. Cette diversité a impliqué la mise en place d'une méthodologie visant à harmoniser l'ensemble des résultats.

Lorsque plusieurs questionnaires ont été recueillis pour une seule université, l'ensemble des réponses a été analysé et regroupé. Dans ce cas, le questionnaire le plus exhaustif a été retenu et exceptionnellement complété, avec accord du répondant, à l'aide des réponses issues des spécificités des autres services.

Ainsi, une seule réponse concernant les collections par établissement a été retenue⁵, bien qu'au sein d'un même lieu puissent coexister différents types de fonctionnements (ouverture des lieux d'accueil

⁵ Les universités de Bourgogne, Lille, Lorraine, Poitiers, Nantes, Strasbourg et Sorbonne Université ont rempli plusieurs questionnaires. Dans ces cas précis, un seul questionnaire a été conservé.

et manifestations, personnels en charge des collections, inventaires).

Dans d'autres cas, les réponses n'ont pas pu être regroupées faute de connexion entre les services. Les trois questionnaires issus de l'université de Bordeaux ont été traités de manière distincte, les collections se répartissent sur plusieurs sites physiques distincts (Talence, Pessac, Victoire & Carreire). Les spécificités des collections des sites de Lyon 1 et 2 ont également été préservées.

Malgré le nombre de répondants restreint (36), le choix a été fait de présenter l'ensemble des diagrammes par pourcentages pour une généralisation des statistiques. Les histogrammes comptabilisent le nombre de répondants par thème et mentionnent pour cela le nombre de répondants concernés.

Enfin, le rapport fait état d'une « photographie » des collections des 36 établissements, telles qu'elles sont connues en 2017 et déclarées par la personne sondée.

I. Cadre juridique

I.A. Statut des collections

Actuellement, la notion de patrimoine scientifique et technique universitaire est absente du droit français en tant que telle, plusieurs règles s'entrecroisent. Elle apparaît néanmoins dans certains articles de loi.

Missions. L'article L. 123-6⁶ du Code de l'éducation énonce que le service public de l'enseignement supérieur « *participe à l'étude et à la mise en valeur des éléments du patrimoine national et régional. Il assure la conservation et l'enrichissement des collections confiées aux établissements* ». Dès lors, la conservation du patrimoine scientifique apparaît formellement comme l'une des missions des universités.

Inaliénabilité. En vertu de la loi L2112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques du 29 juin 2017⁷, « *sans préjudice des dispositions applicables en matière de protection des biens culturels, font partie du domaine public mobilier de la personne publique propriétaire les biens présentant un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique* ». Ainsi les collections des personnes publiques relèvent du domaine public de ces dernières. À ce titre et de ce seul fait, les collections ou objets qui présentent un intérêt historique ou scientifique bénéficient d'une protection particulière. En effet, conformément à l'article L. 3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques⁸ « *les biens des personnes publiques [...] qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles* ». Dès lors, tout objet présentant un intérêt public et aux caractéristiques précisées, auxquelles répondent les objets issus des collections universitaires bénéficient d'une « protection ». Ceux-ci ne peuvent ni être vendus, ni donnés. Leur déclassement de public à privé nécessiterait des démarches.

Il est en effet possible de déroger à cette règle, notamment l'inaliénabilité, si l'objet subit un déclassement du domaine public pour relever en conséquence du domaine privé de la personne publique (hormis le cas d'un transfert de bien entre personnes publiques). Cette procédure est réglementée par le CG3P et doit obéir à des règles précises.

À ce stade, une nouvelle protection a été mise en place par le législateur concernant l'aliénation des collections malgré le déclassement de ces biens du domaine public. L'article 3211-19 du Code général de la propriété et des personnes publiques⁹ dispose que « *Il n'est pas procédé à l'aliénation des objets de caractère historique, artistique ou scientifique appartenant à l'État et destinés à être placés dans les musées de l'État ou dans un établissement public de l'État ayant vocation à recevoir de tels objets ou dans un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques pour y être classés dans le domaine public ainsi que des œuvres contrefaisantes mentionnées par la loi du 9 février 1985 sur les fraudes en matière artistique* ».

Cette disposition peut être mise en perspective avec l'article L.123-6 du Code de l'éducation précédemment cité qui prévoit que les établissements relevant de l'enseignement public supérieur ont pour objet « *la conservation et l'enrichissement des collections* ».

Notion de Trésors nationaux. Par ailleurs, le Code du patrimoine met en place un régime de protection concernant les collections qui relèvent du domaine public des personnes publiques. De tels objets sont qualifiés de trésors nationaux par l'article L. 111-1¹⁰ du Code du patrimoine. En découle une protection propre. À titre d'exemple, il existe une procédure de

6. Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 qui précise les missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

7. Loi L2112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques du 29 juin 2017 sur le domaine public mobilier.

8. Article L3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques sur l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité.

9. Article L3211-19 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à l'aliénation des objets de caractère historique, artistique ou scientifique publics.

10. Article L. 111-1 du Code du patrimoine qui définit les trésors nationaux.

rapatriement lorsque ces objets sont sortis illicitement du territoire (articles L. 112-11 et suivants¹¹) ou encore la possibilité d'une action en revendication ou d'une action en nullité d'un acte d'aliénation de la part de la personne publique propriétaire (articles L. 112-22 et suivants¹²). De surcroît, des sanctions pénales existent en cas de non respect de ces règles de protection (articles L.114-1 et suivants¹³).

Il existe une commission scientifique nationale des collections (articles L. 115-1 et suivants¹⁴) qui « *a pour mission de conseiller les personnes publiques ou les personnes privées gestionnaires de fonds régionaux d'art contemporain, dans l'exercice de leurs compétences en matière de déclassement ou de cession de biens culturels appartenant à leurs collections, à l'exception des archives et des fonds de conservation des bibliothèques* ».

Protection au titre des Monuments historiques.

Certains biens mobiliers et immobiliers universitaires peuvent prétendre à une protection au titre des Monuments historiques définis par le Ministère de la Culture et appliqués par les Drac.

La procédure d'inscription des objets mobiliers est définie par les articles L.622-20 et R-622-32 à R-622-36 du Code du Patrimoine¹⁵. Ainsi, « *les objets mobiliers, soit meubles proprement dits, soit immeubles par destination qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent, au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, peuvent, à toute époque, être inscrits au titre des Monuments historiques* ». Il est également rappelé par le Ministère de la Culture que la protection au titre des Monuments historiques est une « *servitude d'utilité publique fondée sur l'intérêt patrimonial d'un bien, qui s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques* »¹⁶. La

démarche relative au patrimoine mobilier (hors archives écrites) doit être réalisée auprès du Conservateur des antiquités et objets d'art, interlocuteur du conservateur régional des Monuments historiques. Elle nécessite une étude approfondie du mobilier soumise à une Commission départementale des objets mobiliers (CDOM) présidée par le Préfet de Département. L'acte de protection est ensuite officialisé par un acte juridique (arrêté d'inscription ou de classement au titre des Monuments historiques). Cette démarche, mise en œuvre avant un éventuel classement, garantit une surveillance, une protection et une valorisation des objets par le Conservateur des antiquités et objets d'art qui peut être amené à effectuer des récolements ou une aide à la valorisation (cartels, dépliants) sur ces objets.

Recommandations européennes. En 2005, le Conseil de l'Europe adresse aux gouvernements, aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes publics responsables de la gestion et de la protection du patrimoine culturel, des recommandations à l'échelle européenne¹⁷ relatives à la gestion et à la valorisation du patrimoine universitaire. Ces recommandations visent à « définir les lignes directrices et les bonnes pratiques en matière de gouvernance du patrimoine des universités européennes. » (article 1, « Portée »).

Prononcées, entre autres, en faveur d'une meilleure gestion et valorisation du patrimoine ainsi que d'une meilleure transparence globale des modes de gestion qui leur est fait, ces recommandations constituent, à l'échelle européenne, un guide sur lequel s'appuyer en la matière. Elles appellent en outre à tirer parti de la réglementation externe et interne propres à chacun afin de protéger et de préserver le patrimoine des universités.

11. Articles L. 112-11 et suivants du Code du patrimoine qui définissent les modalités de sortie du territoire des trésors nationaux.

12. Articles L. 112-22 et suivants précisant les modalités d'actions des propriétaires ou affectataires d'un bien culturel appartenant au domaine public mobilier au sens de l'article L. 2112-1 (cf. note 2).

13. Articles L.114-1 et suivants du Code du patrimoine qui précisent les sanctions encourues par les personnes pour tout export ou import ou tentative d'export ou d'import des trésors nationaux.

14. Articles L. 115-1 et suivants du Code du patrimoine qui précisent les missions de la commission scientifique nationale des collections (recommandations et avis sur les décisions de déclassement et de cession des biens culturels évoqués).

15. Protection au titre des « Monuments historiques » Ministère de la Culture, 2018. Disponible en ligne sur www.culture.gouv.fr rubrique « Monuments historiques & sites patrimoniaux remarquables ». Article relatif aux procédures et effets de la protection, ainsi qu'aux procédures de conservation des objets mobiliers classés et inscrits.

16. « Les notions de rareté, d'exemplarité, d'authenticité et d'intégrité des biens sont notamment prises en compte » in *Protection au titre des Monuments historiques*, Ministère de la Culture, 2018 (voir note précédente).

17. « Recommandations du Comité des Ministres aux États membres sur la gouvernance et la gestion du patrimoine universitaire et son Rapport explicatif », 7 décembre 2015 : [https://www.universeum-network.eu/docs/doc/RecommendationRec\(2005\)13_FR.pdf](https://www.universeum-network.eu/docs/doc/RecommendationRec(2005)13_FR.pdf)

Loi récente. Plus récemment, le décret n°2018-792 du 13 septembre 2018¹⁸, relatif aux services communs universitaires, officialise, entre autres, les modalités de création des services universitaires chargés de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Il précise aussi les missions qui leur sont attribuées (Art. D. 714-96) dont un point spécifiquement dédié à la « *valorisation du patrimoine scientifique et technique du campus* ».

I.B. Statut des personnels

Il existe des cadres spécifiques associés aux métiers des collections universitaires, répartis selon différents cas de figures. Suite à la création de la BAP F¹⁹ en 1998 par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une nouvelle famille

d'activités professionnelles « *information scientifique et technique, documentation et collections patrimoniales* » – avec le recrutement possible de personnels issus des catégories C à A, dont des chargé(e) ou des responsable de collections – émerge et rend possible une professionnalisation de l'activité de préservation et valorisation patrimoniale au sein des universités.

Les universités ont également la possibilité de créer des postes de conservateur de la fonction publique d'État pour la gestion de leurs collections.

Enfin, les enseignant.e.s-chercheur.e.s peuvent être impliqués dans des missions de gestion du patrimoine scientifique.

Pourtant – l'enquête le montre – le statut et le rattachement des personnes en charge des collections universitaires présentent une très grande diversité.

¹⁸. Décret qui précise les missions des services communs respectivement chargés, au sein d'une université, des activités physiques et sportives, de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

¹⁹. La branche Biatss réunit, sous cet acronyme, un ensemble de fonctions et de personnels de la Fonction publique : Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, personnels Techniques et personnels Sociaux et de Santé. Elle inclut les personnels de la filière ATSS (Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé) et ITRF (Ingénieurs et Personnels Techniques de Recherche et de Formation), définie au sein du RÉFérentiel des Emplois-types de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, dont la Branche d'Activité F.



Collections de Sciences et Techniques
Fluxmètre
Université de Bourgogne
© Vincent Arbelet/université de Bourgogne

II. Structures

II.A. Structures en charge des collections

Le résultat de l'enquête montre une grande diversité de rattachements dans l'organigramme des structures en charge des collections au sein des universités (**figure 1**). Ils s'étendent du plus général (Vice-présidence recherche en charge du patrimoine) au plus spécifique, (composantes).

Parmi les entités impliquées dans ces missions figurent les services culturels (29 %) et les UFR (20 %).

Les premiers ont des fonctions plus larges que celles dédiées au patrimoine scientifique, tandis que les Unités de Formation et de Recherche correspondent souvent aux lieux d'hébergement des collections.

Certaines universités ont fait le choix de distinguer, au sein de leur organigramme, des directions dont l'intitulé figure des missions spécifiques au patrimoine. Par exemple, les universités de Montpellier et Toulouse bénéficient respectivement d'une Direction culture scientifique et patrimoine historique et d'un Service Commun d'études et de conservation des collections patrimoniales.

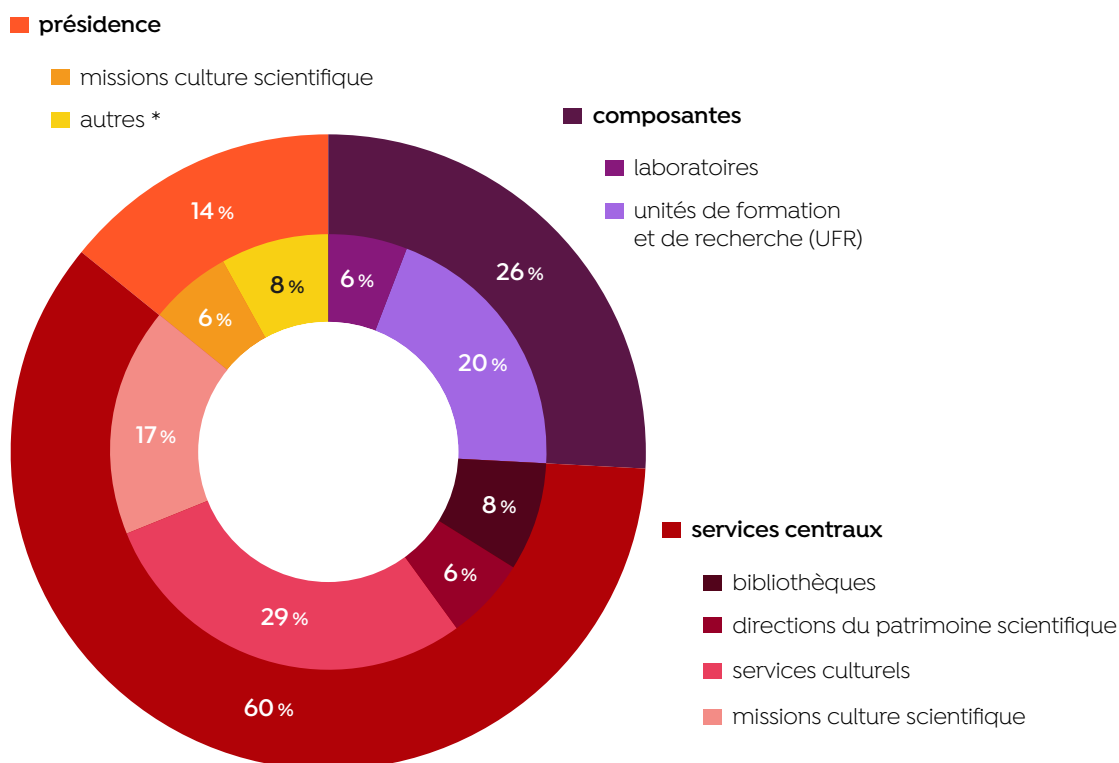


Figure 1 : Positionnement des gestionnaires de collections au sein de l'organigramme administratif (N=36)

* « autres » : la vice-présidence culture scientifique à Aix-Marseille Université (rattachée à la vice-présidence recherche) est directement responsable des collections, le musée d'Ethnographie de l'Université de Bordeaux fait également provisoirement appel à un comité de pilotage transversal rattaché à la Présidence. Enfin, dépendant de la Vice-Présidence, Poitiers bénéficie, en plus du service culture scientifique, valorisation du Patrimoine scientifique et culturel, d'un fonctionnement associatif sous forme de Centre de Valorisation des collections scientifiques (CVCU).

II.B. Personnels en charge des collections

Parmi les 33 établissements qui possèdent des collections scientifiques, 4 ne disposent d'aucun personnel salarié et 1 ne fonctionne qu'avec des bénévoles. 54 personnels salariés sont mobilisés au sein de 28 établissements. Nous observons une hétérogénéité dans les fonctions occupées par les référents enquêtés (figure 2).

Les personnels qui ont des fonctions de coordination du patrimoine scientifique au sein des universités, majoritaires dans cette enquête car ciblés pour leur vision exhaustive des collections, sont à la tête de pôles que l'on peut caractériser de deux façons. Ces pôles gèrent, soit des services polyvalents, soit une collection particulière (géologie, paléontologie).

Parmi les 36 % de répondants qui occupent des fonctions de direction, ceux-ci se répartissent ainsi : coordinateur.trice.s des missions de CSTI ; directeur.trice.s des musées, responsables des collections muséales ; directeur.trice.s de la Recherche, de la Valorisation et des Études Doctorales ; directeur.trice.s du Service Commun de Documentation ; directeur.trice.s de l'Action culturelle ; directeur.trice.s de services (patrimoine scientifique ; sciences, art et culture ; service musée).

Les chargé.e.s de collections et de médiation scientifique, dont les attributions concernent l'inventaire comme la valorisation du patrimoine scientifique, représentent 20 % des répondants.

Aussi, il apparaît que 64 % des référents des collections sont des Biatss (cf. page 21). Parmi ces Biatss, 8 % appartiennent au corps des conservateur.trice.s du patrimoine (Fonction publique d'État), et 19 % à celui des enseignant.e.s chercheur.e.s.

Enfin, la majorité (63 %) des statuts des personnels au sein des services en charge des collections sont soit précaires (20 % de contractuel.elle.s et CDD), soit, pour 36 % d'entre eux, temporaires (services civiques) ou en formation (stagiaires ou bénévoles).

En effet, les stagiaires, services civiques, bénévoles sont largement représentés. Plus d'un service sur deux fait appel à eux (figure 3).

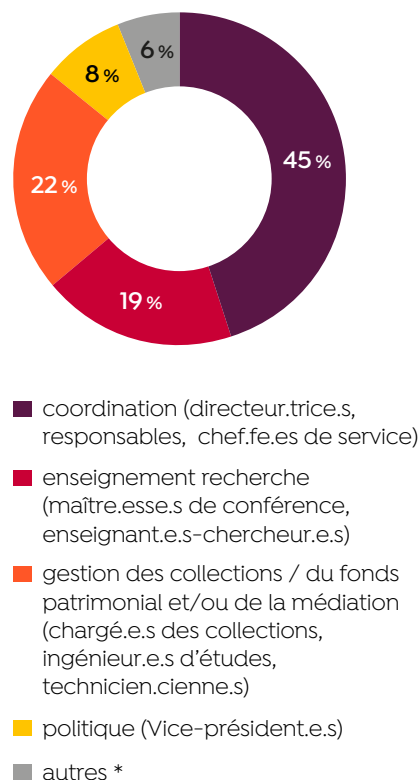


Figure 2 : Fonctions des personnels en charge des collections au sein du service (N=36)

* Parmi les autres fonctions occupées par les répondants de l'enquête, celles de chargée de l'Action culturelle (Saint-Étienne), chargée du Pôle Éditions (Chambéry).

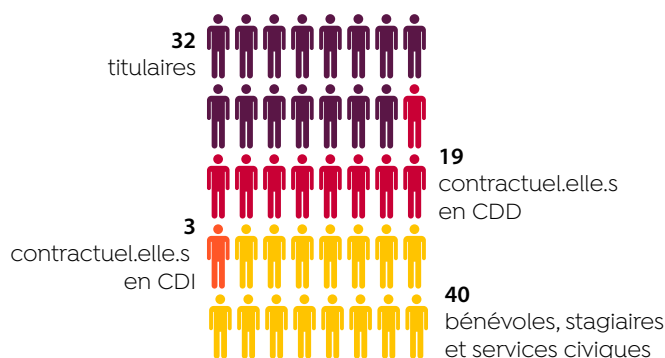


Figure 3 : Statut des personnels en charge des collections au sein du service (N=28)

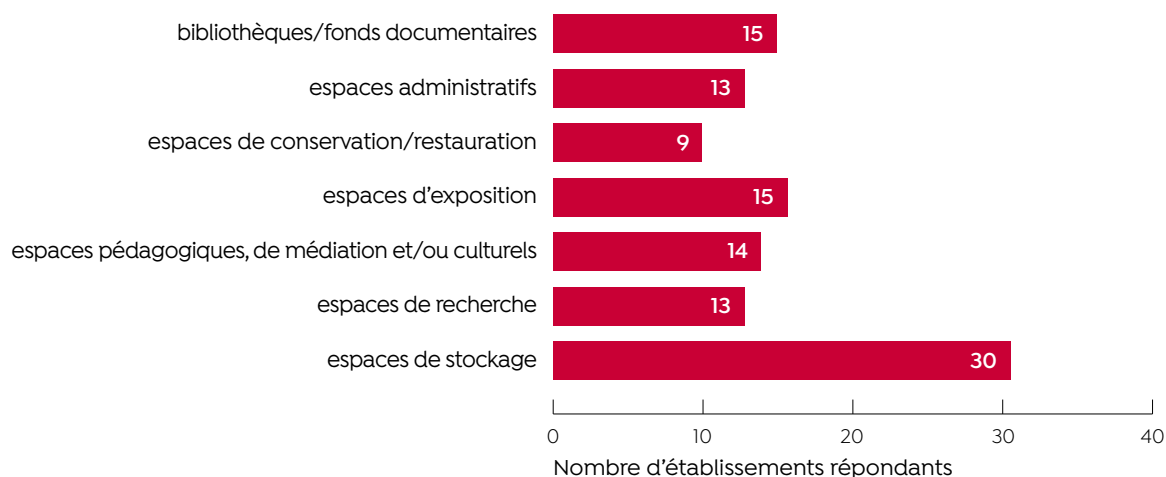


Figure 4 : Espaces où se situent les collections (N=32)

II.C. Espaces où se situent les collections

Parmi les 33 établissements qui possèdent des collections scientifiques, 1 établissement ne dispose d'aucun espace dédié. Parmi ces répondants, 94 % disposent d'espace de stockage dédié à ce patrimoine. Et près de la moitié (47 %) des répondants indiquent posséder un ou plusieurs espace(s) d'exposition (figure 4). Cette appréciation est à relativiser, car aucun critère qualitatif ne permet d'estimer la salubrité ou la dimension de ces différents espaces.

La place accordée à la conservation et la restauration est moins importante, puisque seulement 28 % des établissements sondés disposent de cet équipement. Les espaces consacrés à la recherche sont présents dans 40 % des établissements. Les bibliothèques ou fonds documentaires liés aux collections mentionnés par 47 % des répondants sont aussi utilisés ponctuellement comme espaces d'exposition.

En termes de médiation, 44 % d'établissements disposent au moins d'un espace pédagogique, d'un espace de médiation et/ou d'un espace culturel.

Parmi les espaces dans lesquels figure du patrimoine, nous pouvons noter que 41 % des établissements mentionnent des espaces administratifs (bureaux...). Pour 87 % des établissements qui disposent d'espaces dédiés, les collections sont non accessibles librement (figure 5). 13 % des établissements interrogés indiquent proposer un

libre accès, selon horaires, aux espaces d'exposition liés au patrimoine scientifique. Pour un peu plus de la moitié des établissements, l'accès aux collections présentées est possible sur rendez-vous, dans la limite des horaires d'ouverture des services sondés.

Dans 31 % des cas, aucun accès n'est proposé ou seulement à titre exceptionnel, tel qu'à l'occasion de la *Fête de la Science* ou des *Journées européennes du patrimoine*. Enfin, il est à noter que plusieurs politiques d'accès peuvent être mises en place selon les espaces consacrés aux collections au sein d'une même université.

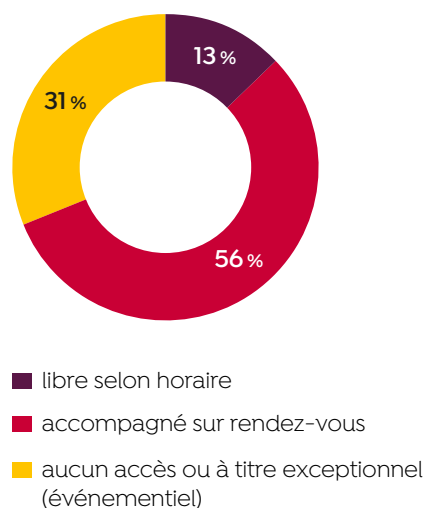


Figure 5 : Accès aux collections (N=32)



Collections de médecine
Cerveau analytique réalisé par le Docteur Louis Thomas Jérôme Auzoux
Université de Bourgogne
© Vincent Arbelet/université de Bourgogne

III. Collections

Parmi les 36 universités ayant répondu à l'enquête, 33²⁰ indiquent posséder du patrimoine scientifique et technique, et 32 le renseignent.

III.A. État des lieux du patrimoine scientifique

Il existe une variété de champs disciplinaires au sein des universités (figure 6). Parmi cette diversité émergent l'Histoire naturelle et l'instrumentation scientifique.

Dans le domaine de l'Histoire naturelle, les disciplines « géologie-minéralogie », « physique-chimie » et « botanique-mycologie » sont les plus présentes. La zoologie et la paléontologie sont également fortement représentées, avec au moins un établissement sur deux qui possède des collections de ce type.

Ces tendances peuvent s'expliquer par le fait que la population des répondants est issue du croisement des réseaux Patstec et ReColNat. Par ailleurs, cela peut justifier le peu de représentativité des collections de médecine ou d'ethnologie-anthropologie.

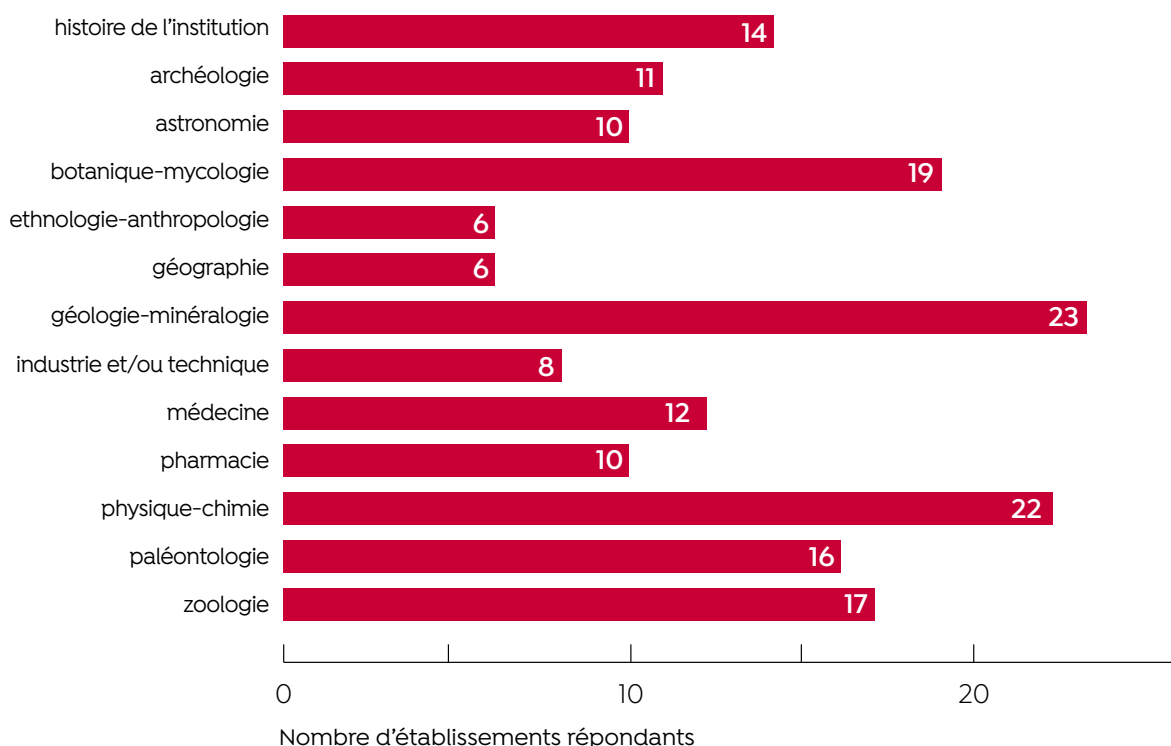


Figure 6 : Disciplines de rattachement des collections (N=32)

²⁰. Les universités de Nîmes et de Bretagne Sud (Lorient-Vannes), ainsi que l'Université de technologie de Troyes indiquent ne pas posséder pas de patrimoine scientifique.

III.B. Usage(s) des collections

Afin d'apprécier la variété des statuts des collections en fonction des disciplines, il a été demandé aux référents des collections de déterminer le type d'usage qui caractérise les collections dont ils disposent (figure 7).

Les usages « patrimoniaux », « de recherche » ou « d'enseignement » pouvaient être cochés. Il est à noter qu'une même collection (voire un même objet) peut présenter plusieurs usages.

Il apparaît que la valeur patrimoniale est majoritairement (83 %) présente au sein des collections. Les collections potentiellement dédiées à l'enseignement sont largement (63 %) présentes dans les universités.

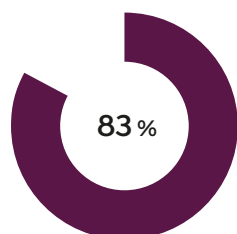
D'autre part, 56 % des établissements indiquent être dépositaires de collections vouées spécifiquement à la recherche.

La variété des statuts des collections a également été appréciée en fonction des disciplines (voir détails annexe 3).

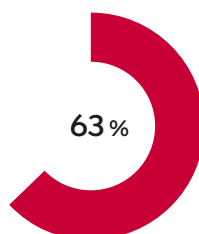
Parmi les résultats de l'enquête, il figure notamment que la totalité des établissements qui possèdent des collections en astronomie ou en ethnologie-anthropologie considèrent qu'au moins une partie de leurs collections a un caractère patrimonial.

Également, la zoologie est la discipline dans laquelle les établissements sont les plus nombreux à posséder des objets utilisés pour l'enseignement (88%) suivi de l'ethnologie-anthropologie (83%).

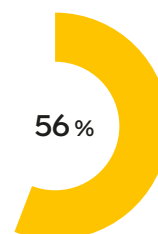
Le statut d'objet de recherche concerne notamment les établissements dépositaires de collections de paléontologie et de géologie.



Part d'établissements déclarant des collections à **valeur patrimoniale** parmi l'ensemble des collections



Part d'établissements déclarant des collections à **valeur pédagogique** parmi l'ensemble des collections



Part d'établissements déclarant des collections de **recherche** parmi l'ensemble des collections

Figure 7 : Usage(s) actuel(s) des collections (N=32)

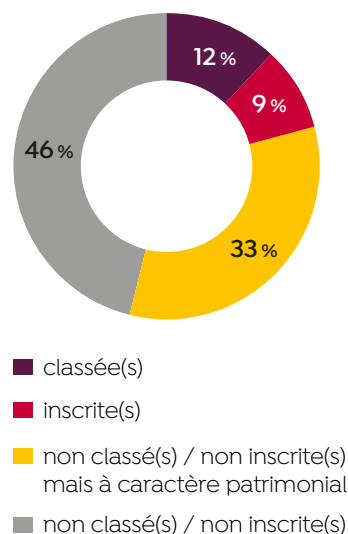


Figure 8 : Classement(s) et inscription(s) d'une ou plusieurs collection(s) au titre des Monuments historiques (N=33)

Concernant le classement des collections au titre des Monuments historiques (figure 8), un cinquième des répondants déclare détenir au moins une collection inscrite ou classée. Par ailleurs, un tiers des établissements indique posséder des collections qui présentent un caractère patrimonial, en plus de leurs éventuelles collections déjà classées.

Ce classement suppose des pré-requis tels que mentionnés préalablement dans la partie « I. Cadre juridique ». Ainsi, le classement d'un objet ou d'une collection constitue un bon indicateur de sa valeur et lui confère un statut privilégié.

III.C. Inventaire des collections

Type d'inventaire (figure 9). Parmi les établissements qui renseignent du patrimoine scientifique et technique, près de 90 % procèdent à un inventaire de leurs collections. Le type d'inventaire réalisé est en grande majorité (93 %) à l'objet.

Taux d'informatisation de l'inventaire (figure 10). Il apparaît que 96 % des structures mobilisent l'outil informatique pour leur inventaire.

Parmi elles, 53 % tiennent un inventaire informatisé uniquement et 43 % utilisent les deux méthodes.

Logiciels utilisés (figure 11). Le logiciel Excel seul est utilisé par 46 % des structures qui réalisent un inventaire.

Dans 25 % des cas, plusieurs outils peuvent être mobilisés dans une même institution selon le type de collections : FileMaker Pro (5), Access (1). L'outil Gertrude (1) est également mentionné pour les collections associant les instruments scientifiques, le patrimoine artistique et l'architecture²¹.

État de l'inventaire informatique. Plus d'un établissement sur deux (63 %) a renseigné moins de la moitié de ses collections sur un inventaire informatique (figure 12). La part la plus importante des répondants a renseigné moins de 25 % de cet inventaire. Il est à noter qu'un peu plus de la moitié des établissements qui tiennent des inventaires papier en plus d'un inventaire informatique continuent de le tenir à jour.

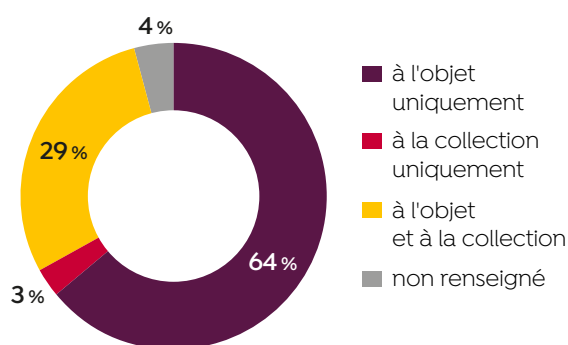


Figure 9 : Type d'inventaire (N=28)

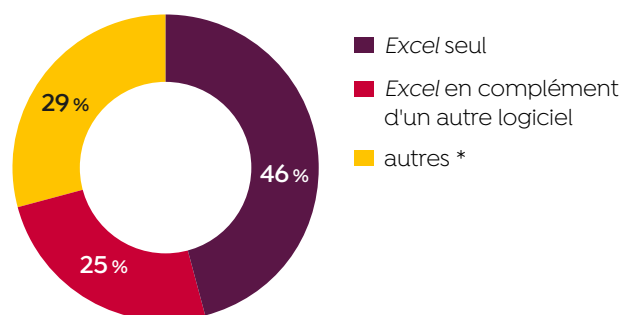


Figure 11 : Logiciels utilisés (N=28)

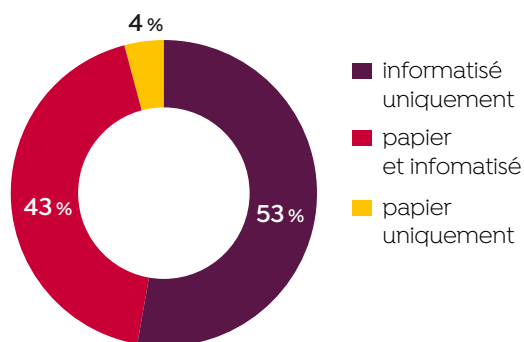


Figure 10 : Taux d'informatisation de l'inventaire (N=28)

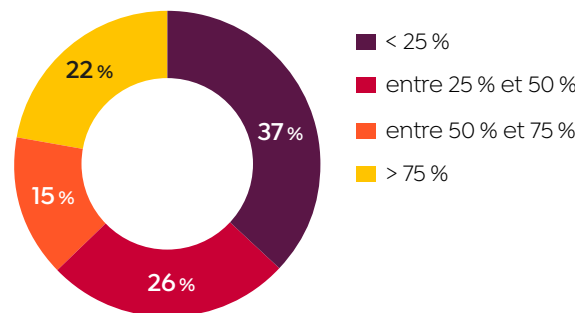


Figure 12 : État de l'inventaire informatique (N=27)

²¹. Ce sont par ailleurs 29 %, soit 8 utilisateurs de logiciels qui déclarent n'utiliser que Gertrude (1) ; le logiciel Patstec (3) ; le logiciel Sonnerat (1) ; FileMaker Pro (1) ; CollectiveAccess (1) ; ou Snbases (1).

III.D. Contribution à des bases nationales et internationales

70 % des établissements dont les collections sont potentiellement versables dans une base nationale déclarent procéder à un versement (terminé ou en cours).

Parmi ces bases, figurent Patstec, e-ReColNat, GBIF ou Sonnerat. La moitié des disciplines présentes au sein des collections universitaires comprend en effet de l'instrumentation scientifique (figure 13).

Globalement, les données liées à l'instrumentation scientifique sont très largement versées sur Patstec ; un établissement renseigne la base Palissy-Mérimée comme autre base.

Les collections de paléontologie sont majoritairement versées dans la base e-ReColnat / Trans'Tyfipal et les instruments de physique-chimie comptent parmi les collections les plus versées²².

Le domaine de l'instrumentation en pharmacie est le moins concerné avec un établissement sur deux qui s'inscrit dans une démarche de versement dans une base.

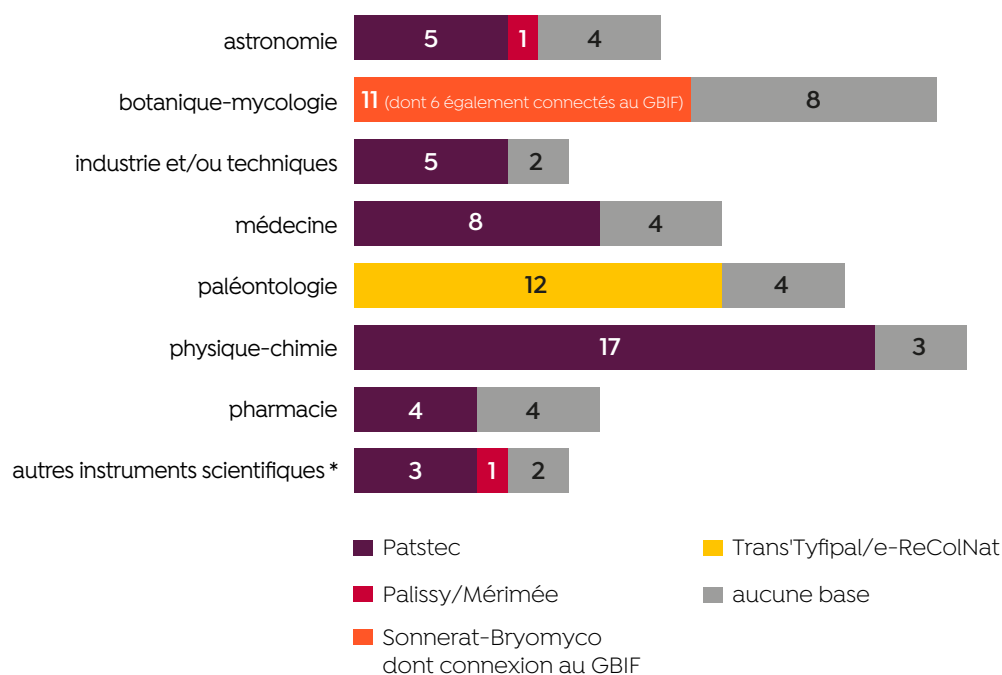


Figure 13 : Versement dans une base selon les disciplines (N=32)

lecture : 50% des structures ayant des collections d'Astronomie les versent dans la base Patstec, 10% les versent dans la base Palissy/Mérimée et 40% ne les versent dans aucune base.

*versés dans la base Patstec : instruments scientifiques utilisés en biologie (1), microscopes, balances (1), instruments mathématiques, océanographiques (1) ; versés dans Palissy/Mérimée : sismologie (1) ; aucune base : instruments de physiologie (1), neurosciences (1)

²². Le versement des collections de zoologie dans e-ReColNat n'a pas été mesuré. Deux établissements indiquent cependant être connectés au GBIF pour ces collections.

IV. Actions liées aux collections

Les services réalisent des actions qui contribuent à la valorisation des collections. Dès lors, il a été pris en compte la temporalité d'usage des collections, distinguée entre les actions permanentes, (figure 14) installées dans la durée et qui sont reconduites d'une année sur l'autre ; les actions régulières (figure 15) qui représentent plus de cinq actions sur l'année et les actions ponctuelles (figure 16) qui représentent moins de cinq actions sur l'année.

Parmi les 33 établissements qui disposent de collections scientifiques, 2 ne réalisent aucune action en lien avec ce patrimoine.

Les activités de recherche (25 %), formation (20 %) et expositions (19 %) représentent à elles seules les deux tiers des actions liées aux collections réalisées de façon permanente par les universités.

Parmi les principaux constats en termes d'actions en lien avec les collections, il apparaît que les actions menées de façon permanente par les services qui gèrent les collections se partagent entre les activités à destination d'un public plus large que celui issu de la communauté universitaire ; et les actions de recherche, de formation et d'enseignement conduites au sein de l'université. Les actions les plus représentatives, au-delà de la recherche, de l'enseignement et de la formation sont les actions de médiation et les expositions. Cette tendance est renforcée par 43 % des actions menées de manière régulière qui constituent des actions de médiation, des actions culturelles ou pédagogiques.

Enfin, 11 % des activités réalisées de manière permanente et 16 % des actions réalisées de façon régulière sont dédiées au prêt. Elles témoignent d'une certaine mobilité des collections.

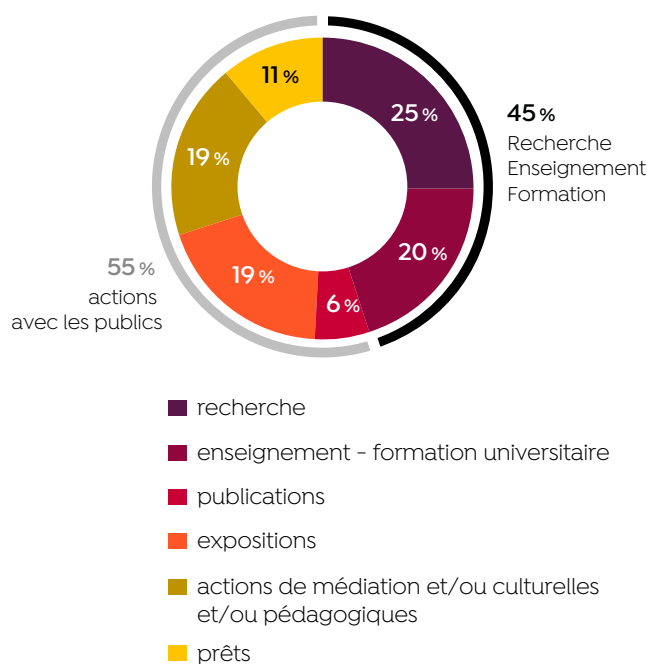


Figure 14 : Actions permanentes liées aux collections (N=31)

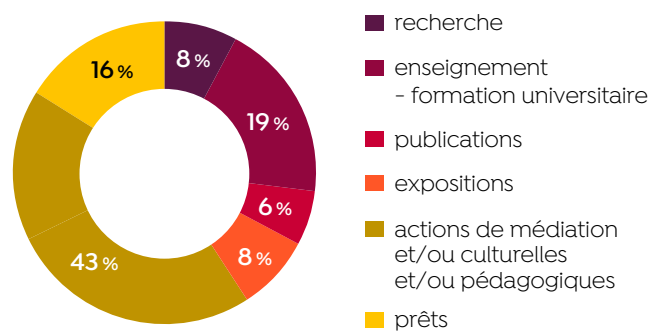


Figure 15 : Actions régulières liées aux collections (N=31)

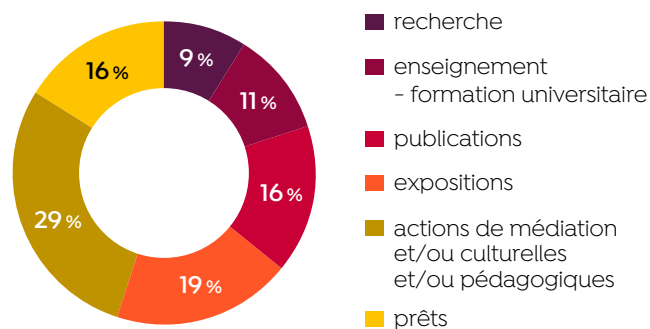


Figure 16 : Actions ponctuelles liées aux collections (N=31)



Collections zoologiques
Inclusion représentant l'évolution d'un embryon de poussin
Université de Bourgogne
© Vincent Arbelet/université de Bourgogne

V. Manques et besoins identifiés

Afin de mieux identifier les manques et besoins relevés au sein des services en charge des collections, de grandes catégories ont été établies et proposées aux répondants (**figure 17**). Trois problématiques principales sont soulevées :

- le manque de personnels (38 %). Plus d'un tiers des répondants qui exprime ce besoin mentionne

également la problématique service de rattachement.

- le manque d'espaces (27 %). Moins d'un tiers des répondants dispose d'espace de conservation-restauration ou d'espaces pédagogiques.

- le besoin en formation (29 %). Celui-ci s'exprime dans les domaines de l'inventaire, de la communication et de la médiation.

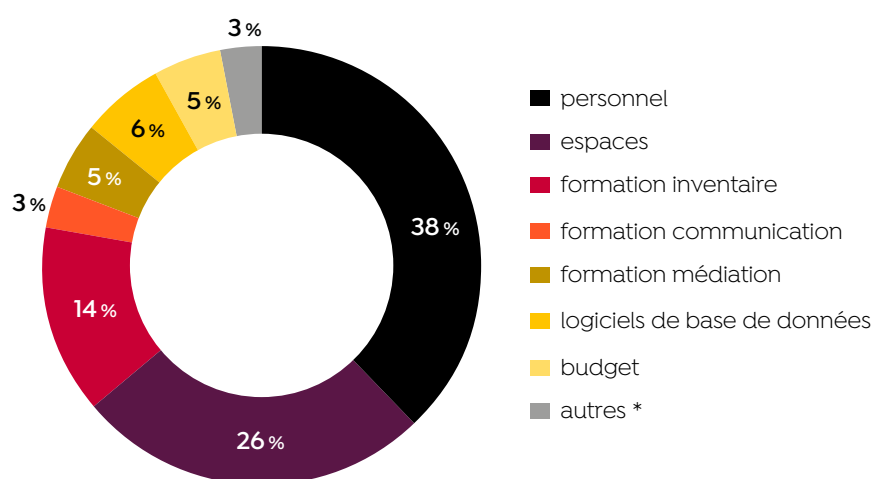


Figure 17 : Manques et besoins exprimés au sein des services (N=33)

* « autres » : deux établissements signalent également des besoins de matériel de conservation et un manque de reconnaissance institutionnelle.

Conclusions

Cette étude montre la diversité des modes de gestion et de valorisation des collections scientifiques et techniques au sein des universités. Elle constitue un repérage global de ces collections au sein des universités et permet d'identifier les correspondants en charge de celles-ci. Plusieurs tendances liées aux moyens mis en œuvre, aux disciplines et aux besoins exprimés par les professionnels sont relevées.

Concernant la nature des collections. Parmi les établissements ayant répondu, les indicateurs montrent qu'ils sont nombreux à posséder des collections de géologie-minéralogie et de botanique-mycologie. L'instrumentation scientifique est également fortement représentée notamment pour les disciplines liées à l'astronomie et la physique-chimie.

Concernant le statut des collections. Plus de la moitié des collections des établissements présentent un caractère patrimonial, certaines sont inscrites ou classées, ce qui souligne le potentiel historique de ces objets. Par ailleurs, 83 % des établissements du panel possèdent des objets à valeur patrimoniale. Certaines collections, notamment en histoire naturelle, gardent leur valeur scientifique ou pédagogique intrinsèque.

Concernant la gestion des collections. En termes de ressources humaines, le statut des personnes en charge des collections présente une forte hétérogénéité. Ces personnels peuvent être issus de fonctions représentant les différents statuts : technicien.ne.s, ingénieur.e.s, conservateur.trice.s, enseignant.e.s, chercheur.e.s dans les domaines techniques, de gestion, de conservation, de diffusion-communication, d'enseignement, de recherche. Chaque établissement présente une

configuration et une connaissance de ses collections différentes. Aussi, aucune homogénéité n'est observée dans l'organisation des services et personnels à qui ce patrimoine est confié.

La tenue d'un inventaire est encourageante, 90 % des structures réalise un inventaire informatique, cependant, celui-ci n'est renseigné qu'à moitié pour 62 % des structures.

De même, le versement des collections est amorcé par 70 % des établissements qui possèdent des collections « versables » mais mobilisent du temps et du personnel. En effet, la mise en œuvre de tels protocoles d'identification, d'inventaire et de valorisation nécessite des moyens revendiqués par les universités, des logiciels interopérables et abordables, ainsi que des personnels dédiés.

Concernant la valorisation des collections. L'accessibilité des collections est globalement très limitée, 87% des structures ne proposent pas d'accès libre aux collections. Parallèlement, un peu moins des deux tiers des établissements ne possède ni espace pédagogique, ni espace de médiation. Les actions conduites par les services se tournent prioritairement vers la recherche, l'enseignement et la formation. Nous pouvons cependant relever que plus de la moitié des actions menées de manière permanente sont en lien avec le public plus large que la communauté universitaire. Les expositions arrivent en tête des actions tournées vers ce public et les actions de médiation et/ou culturelles arrivent en tête des actions conduites de manière régulière.

Concernant la diversité. Cette enquête met en évidence une diversité, tant en termes de nature de collections, que de leur gestion, de personnels ou de moyens mis en œuvre au sein des universités. Il

existe autant de types d'organisation des activités liées au patrimoine scientifique et technique que d'universités. Toutes ne développent pas les mêmes types d'inventaires, les mêmes techniques de conservation, de communication ou de valorisation.

Enfin, cette première étude ouvre des pistes qui permettent de structurer les prochaines enquêtes de l'Ocim liées au patrimoine universitaire. Celles-ci sont liées :

- au statut des personnels. Quels sont les principales problématiques (reconnaissance statut, précarité, formations) auxquelles sont confrontés aujourd'hui les personnels en charge des collections ?
- aux bases de données. Quels sont les enjeux liés à ces collections (conservation, valorisation, identification d'une base de données commune, images) ?
- à la mise en œuvre d'actions. Les universités se réinventent-elles aujourd'hui dans des événements et des actions – des expositions, des

rencontres avec des chercheurs.e.s, des visites de réserves – liées à ces collections ? Lesquels ?

- à des enjeux sciences société. Comment les universités inscrivent-elles leurs patrimoines, et à travers quelles actions, dans ces enjeux ?
- à des enjeux européens. Comment valoriser le rôle des universités à l'échelle européenne ? (implication des laboratoires dans l'innovation, richesse des collections pour la recherche, outils et plateformes mises en œuvre pour mutualiser les savoirs, échanges entre chercheurs).

Ainsi, cette enquête est appelée à être renouvelée, avec une fréquence annuelle ou bisannuelle, et à évoluer pour répondre au mieux aux attentes des professionnels en charge des collections universitaires.

Dans cette perspective, une nouvelle enquête sera lancée en 2019, avec l'objectif de cerner un corpus plus large et d'approfondir plusieurs thématiques liées notamment aux bases de données, aux métiers et à la formation.

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire Ocim-Universités 2017

Annexe 2 : Collections scientifiques selon les universités

Annexe 3 : Détail des usages des collections en fonction de la discipline

Annexe 1 :

QUESTIONNAIRE OCIM-UNIVERSITÉS 2017

VERSION novembre 2017

LISTE DES CHAMPS

Abréviations :

CU : Choix Unique

CM : Choix Multiple

NUM : Donnée numérique

TXT : Texte

UNIVERSITE / GROUPE DE RATTACHEMENT

[Note] Afin de faciliter le traitement des données, un référent par établissement est suggéré.

Nom de votre établissement d'enseignement supérieur et /ou groupe de recherche de rattachement (TXT)

Merci de préciser entre parenthèses les différents lieux d'hébergement des collections et/ou les différentes collections concernées par les données qui seront rapportées

REFERENT ENQUETE

Informations Personne

NOM (TXT)

Prénom (TXT)

Fonction(s) (TXT)

Informations sur l'entité (service, collection, musée...)

***Nom de l'entité (service, collections, musée...) (TXT)**

Inscrivez ici le nom du service, de la collection, du musée...

Exemples : Service culture et patrimoine scientifique, Collection de paléontologie, Musée d'histoire de la médecine

***Indiquez l'organe(s) de rattachement en charge du patrimoine (CU)**

(Faculté/Mission Culture Scientifique/Service culturel/Autre. Précisez : (TXT))

***Nom/Prénom du responsable (TXT)**

***Entité de rattachement (CU)**

(Laboratoire/Composante/Service Central/Présidence/Autre. Précisez : (TXT))

***Code postal (NUM)**

***Ville (TXT)**

***Site Internet ou espace Web dédié (copier-coller l'URL)**

Labo / composante / service central / présidence

***Nb d'ETPA⁽¹⁾ consacrés aux collections dans votre service (hors stagiaires et bénévoles) (NUM)**

Dont Titulaires (NUM)

Dont Contractuels (NUM)

En CDD (NUM)

En CDI (NUM)

***Nb d'ETPA stagiaires et bénévoles consacrée aux collections dans votre service**

(1) Précisez ici le nombre d'Emplois Temps Plein sur l'Année.

Méthode de calcul : un agent à temps complet = 1 ; un agent à 80% = 0,8 ; un agent à 60% = 0,6 ...

Agents à temps non complet : total des heures hebdomadaires divisé par 35 heures. Exemple : 3 agents, à respectivement 28h, 32h et 15h = (28+32+15)/35 = 2,1

ACTIONS

A combien évaluez-vous le nombre d'actions liées aux usages des collections dont vous avez la gestion ?

Recherche (Aucune action/actions ponctuelles⁽²⁾/actions régulières⁽³⁾/actions permanentes)
 Formation universitaire (Aucune action/actions ponctuelles/actions régulières/actions permanentes)
 Publication(s) (Aucune action/actions ponctuelles/actions régulières/actions permanentes)
 Exposition(s) (Aucune action/actions ponctuelles/actions régulières/actions permanentes)
 Actions de médiation et/ou culturelles (Aucune action/actions ponctuelles/actions régulières/actions permanentes)
 Prêts (Aucune action/actions ponctuelles/actions régulières/actions permanentes)
 Autres activité(s) pédagogique(s) (Aucune action/actions ponctuelles/actions régulières/actions permanentes)

(2) Moins de 5 actions par an

(3) Plus de 5 actions par an

PATRIMOINE

*Espace(s) dédiés

Espace(s) de stockage (oui/non)
 Espace(s) d'étude (oui/non)
 Espace(s) de conservation/restauration (oui/non)
 Espace(s) administratif(s) (oui/non)
 Espace(s) de médiation et/ou culturel (oui/non)
 Espace(s) pédagogiques (oui/non)
 Bibliothèque/Fonds documentaire (oui/non)
 Espace(s) d'exposition (oui/non)
 Autre(s) Précisez
 Ouverture au public ? (CU)
 Libre selon horaires
 Accompagné sur RDV
 Aucun accès ou à titre exceptionnel (événementiel)

Type

Catégorie

*Patrimoine artistique (relatives aux disciplines scientifiques) (oui/non)

Nombre d'œuvres patrimoine artistique
 Dont ... 1 %

(Renseignez ici vos collections à caractère artistique de disciplines scientifiques)

*Patrimoine scientifique (oui/non)

Histoire de l'institution (oui/non)

☐ Patrimonial ☐ De recherche ☐ D'enseignement

Archéologie (oui/non)

☐ Patrimonial ☐ De recherche ☐ D'enseignement

Astronomie (oui/non)

☐ Patrimonial ☐ De recherche ☐ D'enseignement

Instruments scientifiques (oui/non)

Versés dans la base PATSTEC

☐ Totalement

☐ Partiellement

Versés dans une autre base : (préciser)

Botanique-Mycologie (oui/non)

☐ Patrimonial ☐ De recherche ☐ D'enseignement

Versés dans la base SONNERAT-BRYOMYCO/RECOLNAT

☐ Totalement

☐ Partiellement

Connection au GBIF (oui/non)

Versés dans une autre base : (préciser)

Chimie

☐ Patrimonial ☐ De recherche ☐ D'enseignement

Instruments scientifiques (oui/non)

Versés dans la base PATSTEC (oui/non)

☐ Totalement

☐ Partiellement

Versés dans une autre base : (préciser)

Ethnologie-Anthropologie (oui/non)

☐ Patrimonial ☐ De recherche ☐ D'enseignement

Géographie (oui/non)

☐ Patrimonial ☐ De recherche ☐ D'enseignement

Géologie (oui/non)

☐ Patrimonial ☐ De recherche ☐ D'enseignement

Industrie et/ou technique

☐ Patrimonial ☐ De recherche ☐ D'enseignement

Instruments scientifiques (oui/non)

Versés dans la base PATSTEC (oui/non)

☐ Totalement

☐ Partiellement

Versés dans une autre base : (préciser)

Médecine (oui/non)

☐ Patrimonial ☐ De recherche ☐ D'enseignement

Instruments scientifiques (oui/non)

Versés dans la base PATSTEC (oui/non)

☐ Totalement

☐ Partiellement

Versés dans une autre base : (préciser)

Pharmacie (oui/non)

☐ Patrimonial ☐ De recherche ☐ D'enseignement

Instruments scientifiques (oui/non)

Versés dans la base PATSTEC (oui/non)

☐ Totalement

☐ Partiellement

Versés dans une autre base : (préciser)

Paléontologie (oui/non)

☐ Patrimonial ☐ De recherche ☐ D'enseignement

Versés dans la base TRANS'YFIPAL/RECOLNAT (oui/non)

☐ Totalement

☐ Partiellement

Versés dans une autre base : (préciser)

Physique (oui/non)

☐ Patrimonial ☐ De recherche ☐ D'enseignement

Instruments scientifiques (oui/non)

Versés dans la base PATSTEC

☐ Totalement

☐ Partiellement

Versés dans une autre base : (préciser)

Zoologie (oui/non)

☐ Patrimonial ☐ De recherche ☐ D'enseignement

Connection au GBIF (oui/non)

Autres instruments scientifiques

Précisez :

Versés dans la base PATSTEC (oui/non)

☐ Totalement

☐ Partiellement

Versés dans une autre base : (préciser)

***Parmi ces collections, en avez-vous qui soient classées/inscrites au titre des Monuments historiques ? (CU)**

Classée(s)

Inscrite(s)

Non classée(s), non inscrite(s), mais à caractère patrimonial

Non Classée(s), non inscrite(s)

Avez-vous un inventaire ?

☐ Oui

☐ A l'objet ☐ A la collection ☐ Je ne sais pas

Un inventaire papier ?

☐ Oui

Mis à jour ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans réponse

☐ Non

Un inventaire informatisé ?

☐ Oui

☐ En cours

☐ moins de 25 %

☐ 25 % à < 50 %

☐ environ 50 %

☐ 50 % à < 75 %

☐ 75 % à 100 %

☐ Terminé

☐ Non

Quel logiciel (autre que les plateformes bases métiers) utilisez-vous pour l'inventaire informatique ? (CU)

- ☐ Excel
- ☐ Access
- ☐ Portail universitaire
- ☐ Autre :

Quel(s) manque(s) / besoin(s) de formation(s) relatif(s) à la protection/valorisation du patrimoine universitaire identifiez-vous ? (personnel, acquisition/formation logiciel)

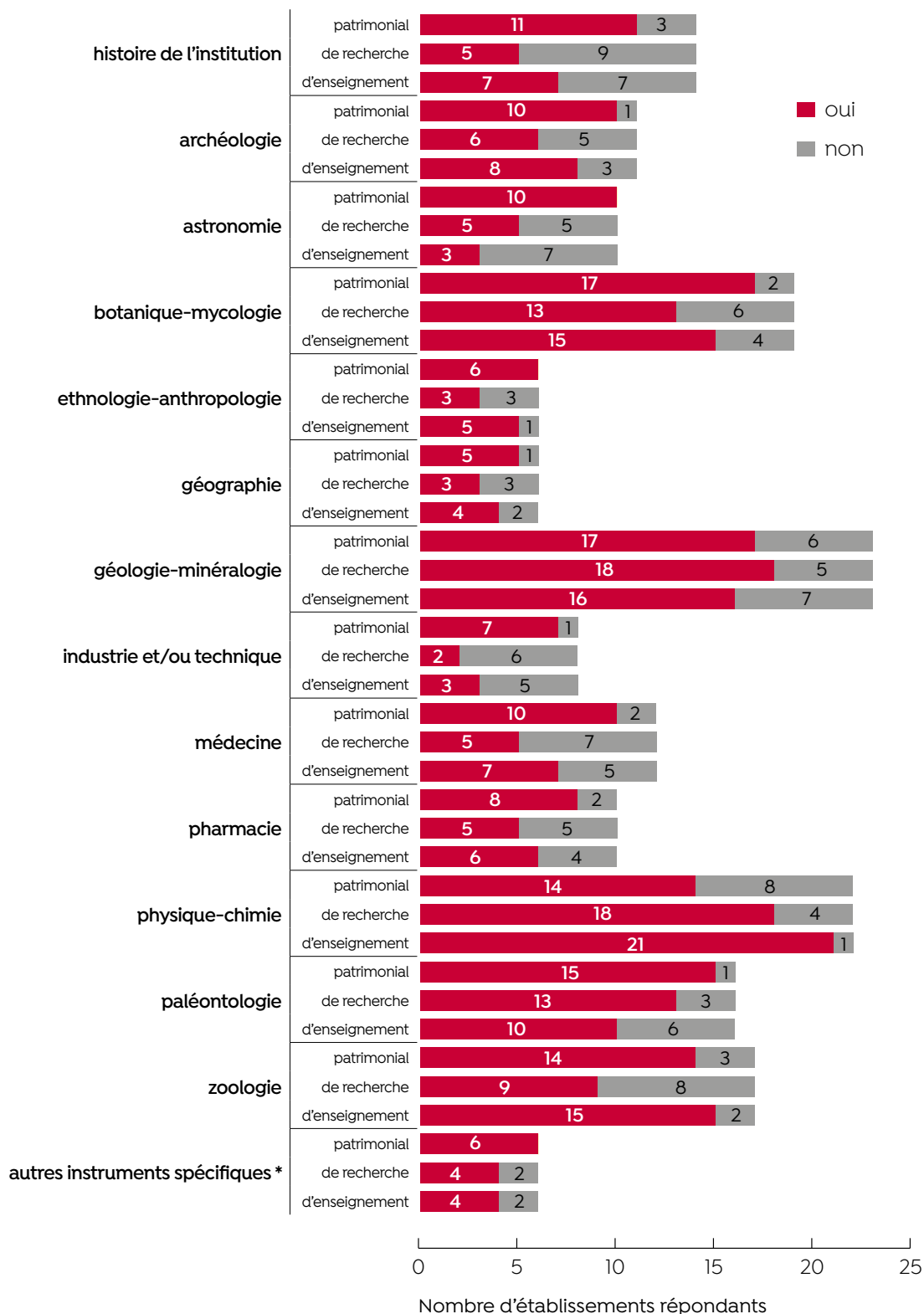
- ☐ Personnel
- ☐ Espaces
- ☐ Formation inventaire
- ☐ Formation communication
- ☐ Formation médiation
- ☐ Autre : (TXT)

Annexe 2 : Collections scientifiques selon les universités

Nom de l'établissement d'enseignement supérieur	Ville	Histoire de l'institution	Archéologie	Astronomie	Botanique Mycologie	Ethnologie-Anthropologie	Géographie
Aix-Marseille Université	Marseille	x		x	x	x	
Sorbonne Université	Paris	x					
Université catholique de l'Ouest	Angers				x		
Université de Bordeaux	Bordeaux	x				x	
Université de Bordeaux	Floirac et Pessac			x			
Université de Bordeaux	Pessac		x				
Université de Bordeaux	Talence	x			x		
Université de Bourgogne	Dijon		x	x	x		
Université de Brest	Brest		x		x	x	
Université de Franche-Comté	Besançon		x	x	x		
Université de Haute-Alsace	Mulhouse		x				
Université de Lille, Sciences et Technologies	Villeneuve d'Ascq			x	x		x
Université de Limoges	Limoges	x			x		
Université de Lorraine	Nancy	x	x	x	x		x
Université de Lorraine	Villers-lès-Nancy				x		
Université de Montpellier	Montpellier	x	x	x	x	x	
Université de Nantes – Mission Patrimoine Patstec	Nantes				x		x
Université de Pau et des Pays de l'Adour	Pau						
Université de Poitiers	Poitiers	x	x		x		
Université de Reims Champagne-Ardenne	Reims	x			x		x
Université de Rennes I	Rennes	x		x	x		
Université de Rouen Normandie	Saint Étienne du Rouvray						
Université de Strasbourg	Strasbourg	x	x	x	x	x	x
Université de Tours	Tours				x		
Université du Littoral-Côte-d'Opale	Dunkerque						
Université Grenoble Alpes Collections de l'Osug	Saint Martin d'Hères						
Université Jean Monnet	Saint-Etienne						
Université Le Havre Normandie	Le Havre						
Université Lumière Lyon 2	Lyon	x	x				
Université Lyon1	Villeurbanne	x	x		x	x	
Université Savoie Mont Blanc	Chambéry	x					x
Université Toulouse III-Paul Sabatier	Toulouse			x	x		

Géologie-Minéralogie	Industrie et/ou technique	Médecine	Pharmacie	Paléontologie	Physique-Chimie	Zoologie	Autres instruments scientifiques	Précisions
x		x		x	x	x	x	neurosciences
x		x		x		x		
x				x	x	x		
			x			x		
x		x	x	x	x	x	x	microscopes, balances
x	x			x	x	x	x	mathématiques, océanographiques
x		x	x	x	x			
x					x			
x				x	x	x	x	instruments scientifiques utilisés en biologie
	x	x	x		x	x		
x	x	x	x	x	x	x		
x	x	x	x	x	x	x		
x		x		x	x	x		
x		x	x		x			
x	x			x	x	x		
	x				x			
x		x	x	x	x	x	x	sismologie
					x			
x					x			
x				x				
x								
x					x	x		
x				x	x	x	x	instruments de physiologie
x	x							
x		x	x	x	x	x		

Annexe 3 : Détail des usages des collections en fonction de la discipline



* sismologie (1) ; instruments scientifiques utilisés en biologie (1) ; microscopes, balances (1) ; instruments mathématiques, océanographiques (1) ; instruments de physiologie (1) ; neurosciences (1).

